

... et vous nous avez ouvert votre porte !

Des échanges enrichissants et constructifs



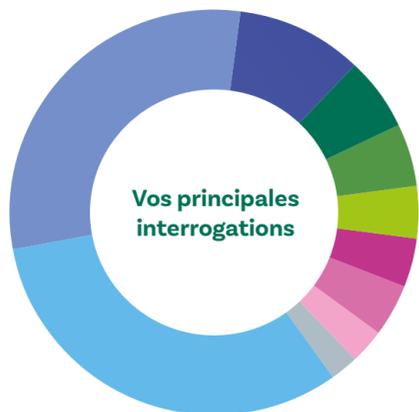
UN PROJET ÉOLIEN DONT VOUS AVIEZ ENTENDU PARLER...

Dans les 4 communes, une majorité des personnes rencontrées avaient déjà connaissance du projet. Cette proportion était particulièrement élevée à Fontaine-Le-Pin (plus de 90% des répondants), tandis qu'elle oscillait entre 50 et 70% dans les autres communes. Vous avez, pour une grande majorité d'entre vous, entendu parlé du projet par bouche-à-oreille.



... MAIS POUR LEQUEL VOUS SOUHAITERIEZ D'AVANTAGE D'INFORMATIONS !

Nombreux sont ceux d'entre vous qui souhaitent davantage d'informations sur le projet : le calendrier, les résultats des études menées, les mesures mises en place pour éviter, réduire et compenser les impacts du parc (environnementaux, paysagers, acoustiques), etc. Nous sommes heureux de constater l'intérêt que vous portez pour ce projet éolien ! D'autres actions seront engagées à l'avenir pour vous tenir informés de l'avancée du projet. Dans les questionnaires et lors de nos échanges en face-à-face, vous nous avez fait part de vos avis, vos remarques et vos questionnements.



- L'intégration paysagère du projet **30%**
- Le cycle de vie d'un parc éolien **10%**
- La performance énergétique de l'éolien **6%**
- L'immobilier **5%**
- Les études menées **4%**
- Les retombées locales du projet **4%**
- La santé **4%**
- La réglementation **3%**
- L'articulation entre agriculture et production d'énergie **2%**
- Le suivi et la maîtrise des impacts **32%**

IL NOUS TIENT À CŒUR DE RÉPONDRE À VOS INTERROGATIONS, OUVREZ LA LETTRE POUR EN SAVOIR PLUS !



VOUS N'AVEZ PAS REÇU VOTRE LETTRE D'INFORMATION ?

Envoyez-nous un message à l'adresse suivante, et vous la recevrez dans les plus brefs délais : pauline.lefort@agencetact.fr

Les prochaines étapes



Pourquoi la concertation préalable volontaire, prévue à l'automne, est-elle reportée ?

Le but d'une concertation préalable volontaire est de discuter d'un projet, de débattre de certains de ses aspects, et d'offrir un espace d'expression aux personnes qui habitent à proximité de sa zone d'implantation. Plusieurs sujets pourront être abordés : gouvernance du projet, identification des mesures ERC (Évitement - Réduction - Compensation) pertinentes au regard des impacts sur le territoire, charte de bon voisinage...

Pour mettre l'ensemble de ces sujets à discussion, EnergieKontor doit disposer d'éléments suffisamment tangibles et concrets pour les présenter aux habitants et habitantes des communes concernées. L'étude d'impacts, réalisée par un cabinet environnemental indépendant, ne nous paraît pas encore suffisamment aboutie pour permettre un échange constructif avec vous.

Dans tous les cas, nous vous informerons des avancées du projet, et de la date de début du dispositif prochainement.

LETTRE D'INFORMATION N°2

À destination des habitants de Saint-Germain-le-Vasson, Fontaine-le-Pin, OUILLY-le-Tesson et Estrées-la-Campagne

Projet de parc éolien

Falaise, Cingal-Suisse Normande

Madame, Monsieur,

Les 19, 20 et 21 juin dernier, plusieurs membres de l'équipe-projet ont réalisé un **porte-à-porte** sur les communes d'**OUILLY-le-Tesson, Fontaine-le-Pin, Estrées-la-Campagne** et **Saint-Germain-le-Vasson** pour vous distribuer une première lettre d'information.

L'objectif ? Être **au plus près des habitants** des communes concernées par le projet éolien Falaise Cingal-Suisse Normande, afin de **recueillir vos avis, vos attentes et répondre à vos interrogations**.

Pour rappel, cette action s'inscrit dans une démarche plus globale d'information et de concertation, menée par le porteur de projet EnergieKontor, visant à créer **un cadre de discussion** apaisé et favoriser **des échanges constructifs**.

Nous vous remercions du temps que vous nous avez consacré, et nous réjouissons de l'intérêt que vous avez porté pour notre démarche. Conscients qu'un tel projet peut susciter des interrogations, nous avons fait le choix d'y répondre dans cette lettre d'information.

Paysage, santé, production d'énergie, recyclage, impacts environnementaux... Passons ensemble en revue **vos questions !**

En vous souhaitant une très bonne lecture,

L'équipe-projet

EnergieKontor

AGENCE **tact**



On a sonné chez vous...



704

maisons
auxquelles
nous avons toqué
Un boîitage a aussi été
effectué auprès des
150 maisons les plus
éloignées du projet.



212

personnes
rencontrées
Un taux de rencontre
environ égal à 30%.



177

questionnaires
remplis



64

contacts
de personnes intéressées
par la démarche
d'information et de
concertation.



POURQUOI AVOIR EFFECTUÉ UN PORTE-À-PORTE SUR VOTRE COMMUNE ?

- ✓ Pour vous informer du projet (potentiel éolien, localisation, calendrier)
- ✓ Pour vous offrir un temps d'échange privilégié avec l'équipe-projet
- ✓ Pour répondre à vos questions sur divers sujets tels que l'éolien, les énergies renouvelables, le porteur de projet, etc
- ✓ Pour recueillir les coordonnées des habitants intéressés par la démarche d'information et de concertation.

ET SI VOUS ÉTIEZ ABSENT ?

Dans le cas où vous étiez absent, nous avons déposé une enveloppe kraft contenant la lettre d'information, un questionnaire et une enveloppe pré-timbrée, afin de faciliter l'envoi de vos retours par voie postale.



Vos questions, nos réponses

“Je m'inquiète de l'impact que ces installations auront sur la faune et la flore.”

Le parc éolien de Falaise Cingal-Suisse Normande doit respecter un cadre réglementaire strict, défini à l'échelle nationale. Son développement est conditionné par la réalisation de plusieurs études. Aux prémices du projet, les « états initiaux » permettent de faire « une photographie de l'environnement » avant la construction des éoliennes : la faune et la flore sont notamment étudiées grâce à plusieurs passages sur site. Ensuite, une fois le choix d'implantation effectué, une autre étude évalue les potentiels impacts du parc sur l'environnement, et définit des mesures afin de les éviter, les réduire, et à défaut, les compenser. Cette « étude d'impacts » est attachée au dossier qui sera déposé en préfecture.

“Je crains pour ma santé et celle de mon entourage.”

Dans un rapport publié en 2017, l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire (ANSES) souligne l'absence d'effets sanitaires liés aux basses fréquences sonores et infrasons émis par les parcs éoliens. En outre, en limitant l'usage des énergies fossiles, les éoliennes contribuent plus globalement à améliorer la qualité de l'air, un enjeu de santé publique.

* Source : Rapport Évaluation des effets sanitaires des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens, ANSES (2017)

63 000
FOYERS

Le projet éolien de Falaise Cingal-Suisse Normande produira l'équivalent de la consommation en électricité de 63 000 foyers.

Dans un livret publié en 2018, France Énergie Éolienne (FEE) montre qu'une éolienne récente, ayant une puissance de 4,5 MW, permet d'alimenter environ 3500 foyers, hors chauffage et eau chaude.

À partir de cette base de calcul, EnergieKontor a calculé la production potentielle du parc éolien de Falaise Cingal-Suisse Normande. Composé d'un maximum de 10+8 (18) machines, il pourrait produire l'équivalent de la consommation en électricité de 63 000 foyers (hors chauffage et eau chaude). Bien sûr, ces chiffres ne sont que des estimations : ils seront précisés à l'issue des études de vent.

Lorsque la société EnergieKontor a débuté le développement de son projet, elle a engagé des discussions avec les agriculteurs afin de connaître leurs pratiques dans le cadre de leur activité agricole. Ensemble, ils ont ainsi dimensionné un projet permettant de faire cohabiter les deux types de productions (agricole et énergétique) de manière harmonieuse.

“J'ai vu sur un reportage du JT que les éoliennes n'étaient pas recyclables.”

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la loi impose aux exploitants de réutiliser ou recycler 90% de la masse totale des machines. Ce taux passera à 95% au 1^{er} janvier 2024. Seules les pales sont à ce jour plus difficilement recyclables. Des pistes de valorisation de la matière sont explorées. Par ailleurs, des travaux de recherche se penchent activement sur de nouveaux procédés : l'industrie chimique a notamment développé des technologies permettant de séparer les différents composants, mais la filière n'est pas encore suffisamment mature pour être industrialisée. Le recyclage est un enjeu important, et nous souhaitons, comme vous, que des solutions émergent dans les prochaines années !

* Source : Arrêté du 22 juin 2020 portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent

“Les éoliennes sont souvent arrêtées : comment peuvent-elle être rentables d'un point de vue énergétique ? L'énergie nucléaire est plus performante.”

Les éoliennes tournent en moyenne 75 à 95% du temps., même si elles ne tournent pas toujours « à pleine puissance ». Elles ne sont généralement arrêtées qu'en cas de surproduction, de panne ou de maintenance. Ainsi, elles ont une performance énergétique non contestable et concourent à atteindre un mix énergétique moins émetteur d'émissions de gaz à effets de serre. Par ailleurs, le Réseau de Transport Énergétique (RTE) a publié un rapport présentant différents scénarios de mix énergétique à l'horizon 2050. Même dans la perspective d'un développement massif de la filière nucléaire française (renouvellement des centrales existantes et EPR), la puissance installée de l'éolien terrestre devra être multipliée par deux.

* Source : Livret Le vrai / faux sur l'éolien terrestre, Ministère de la transition écologique (2021) - Rapport Futurs énergétiques 2050, RTE (2021)

“Comment les agriculteurs peuvent-ils continuer à faire leur travail avec des éoliennes dans leurs champs ?”

“Moi, je crains que l'on entende les éoliennes, surtout la nuit, en été, lorsque mes fenêtres seront ouvertes.”

La réglementation impose aux exploitants de parcs éoliens de limiter l'émergence sonore de leurs machines à +5 décibels le jour, et +3 décibels la nuit, par rapport à l'état initial. Pour assurer cette limitation, le bruit ambiant de la vie quotidienne (routes, appareils électroménagers...) est mesuré avant l'installation des éoliennes par des sonomètres disposés à différents endroits stratégiques à proximité du parc, dans les jardins par exemple. L'effet du parc est simulé à partir de ces mesures, et un plan de bridage est défini. Ce dernier doit être validé par les services de l'État pendant l'instruction du dossier.

* Source : Protocole de mesure de l'impact acoustique d'un parc éolien terrestre, Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (2023)

VOUS AVEZ ENCORE DES QUESTIONS ?

N'hésitez pas à nous les envoyer par courriel, à l'adresse suivante : pauline.lefort@agencetact.fr ou à nous appeler au **07 56 27 79 37**. Vous pouvez également vous rendre sur le site internet dédié au projet : ekf-calvados.fr